15/02/05

LE POSITIONNEMENT DES PARCS NATURELS REGIONAUX

Texte adopté par l'Assemblée générale du 21 mars 2001

Territoires reconnus pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère, les Parcs naturels régionaux sont porteurs d'un projet concerté de développement économique, social et culturel. Ce projet de territoire est fondé sur la protection du patrimoine, l'investissement environnemental et l'innovation.

Territoires organisés au sens de la LOADDT, les Parcs naturels régionaux constituent des pôles de référence, d'autant qu'ils expriment collectivement leur volonté de poursuivre plus avant et plus profondément encore, à travers partenariats et intercommunalités, la recheche et la pratique de ce que l'on reconnaît actuellement être le développement durable.

Dans cette démarche, ils se fondent sur :

- La richesse reconnue de leurs patrimoines naturels et culturels ;
- Leur expérience de modes de gestion adaptés des paysages et des territoires ;
- La qualité de leurs équipes pluridisciplinaires ;
- Leur capacité d'expérimentation, d'innovation et de transfert ;
- Leur savoir-faire dans le domaine de l'investissement environnemental, en matière de développement.

Référence dans le domaine du développement durable, les Parcs naturels régionaux privilégient aujourd'hui quatre axes stratégiques :

1. **S'investir dans une relation renouvelée entre la gestion des patrimoines et l'action économique**
2. **Donner davantage la parole aux habitants**
3. **S'ouvrir et échanger avec des partenaires extérieurs**
4. **Evaluer régulièrement les actions et en rendre compte**

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9 rue Christiani – 75018 PARIS

1. S'investir dans une relation renouvelée entre la gestion des patrimoines et l'action économique

Les Parcs naturels régionaux doivent leur existence à la qualité, mais aussi à la fragilité de leur patrimoine culturel et paysager, qu'ils ont pour mission de préserver et de valoriser. La richesse de ce patrimoine doit beaucoup à l'action de l'homme ;

Trois millions d'habitants vivent dans les Parcs naturels régionaux, où ils souhaitent trouver un environnement économique et social qui puisse leur offrir emploi et épanouissement. Un Parc naturel régional est un territoire où le développement économique et les choix d'aménagement sont fondés sur la valorisation du patrimoine.
La protection de la flore, de la faune, des paysages et du patrimoine architectural, la gestion durable de l'environnement sont inscrits au cœur des Chartes des Parcs naturels régionaux et doivent en rester le fondement sauf à risquer de perdre leur identité.
Les Parcs naturels régionaux, tout en privilégiant les actions visant la plus haute qualité de l'espace et des paysages et la préservation de leurs milieux et ressources naturels, apportent aux entreprises qui choisissent d'y investir un savoir-faire et des outils précieux.
Ainsi la qualité et la richesse du territoire sont des valeurs dont une entreprise peut profiter grâce notamment à la marque du Parc naturel régional. Cette marque possède un fort potentiel de croissance car elle répond aux attentes de plus en plus exigeantes de la population quant à la qualité de l'environnement, du cadre de vie, des services, des produits en général et de l'alimentation en particulier.
Des résultats positifs ont été obtenus par les Parcs naturels régionaux dans le domaine du tourisme durable grâce aux partenariats tissés avec les organisations et les entreprises touristiques. De même, il convient davantage aujourd'hui de nouer de tels partenariats avec les autres secteurs d'activités économiques, en proposant notamment aux entreprises industrielles, artisanales ou agricoles une réflexion sur la gestion territoriale de l'énergie, de l'eau, de l'espace.
Une entreprise implantée dans un Parc naturel régional n'est pas une entreprise comme les autres : elle participe à la préservation et à la valorisation du patrimoine car elle y trouve pour elle-même une source de développement durable.

Cette relation entre la gestion des patrimoines et l'action économique sera recherchée :

- **en renforçant les actions des Parcs naturels régionaux dans le domaine de la gestion de l'espace et des paysages (gestion contractuelle, chartes paysagères, qualité de l'urbanisme et des constructions, études d'impact, signalétique…) ;**
- **en donnant de la valeur ajoutée aux produits et services du territoire par l'attribution de la marque collective ;**
- **en démontrant la valeur économique du management environnemental et de la préservation du patrimoine ;**
- **en favorisant une plus forte synergie entre acteurs publics et privés ;**
- **en accompagnant les entreprises respectueuses de l'environnement qui investissent durablement pour l'environnement et le développement du territoire.**

2. Donner davantage la parole aux habitants

Les Parcs régionaux sont faits pour y vivre, naturellement !
La Charte du Parc engage, à travers les communes et les associations, l'ensemble de ses habitants qui doivent s'approprier ce projet et participer à sa réalisation.

Les Parcs naturels régionaux sont de plus en plus, grâce à la forte adhésion des habitants, des lieux d'expérience et d'approfondissement de la démocratie locale en mettant en place des Maisons des Parcs, des lieux pédagogiques, de dialogue et d'expression directe, un « parlement de territoire » où chacun apprend à respecter son voisin et son avenir.

Plus que d'autres structures territoriales, un Parc naturel régional doit être porté par une large participation des acteurs locaux, car la portée juridique de sa charte impose de parvenir à un consensus et de rechercher l'adhésion nécessaire à la mise en œuvre de son projet. Là, le rôle des animateurs du Parc naturel régional, élus et techniciens, est de savoir discerner et proposer les programmes mobilisateurs qui répondent aux attentes des habitants.

Le dialogue avec et entre les habitants sera favorisé par un travail de sensibilisation et d'éducation au patrimoine, par la vulgarisation des recherches, pour mieux faire connaître, transmettre et partager les savoirs et l'identité du territoire.

Donner davantage la parole aux habitants, favoriser les échanges, c'est possible :

- **en mettant en place des lieux de dialogue et d'expression ;**
- **en associant davantage les acteurs locaux et les associations, à la conception, la réalisation et l'évaluation des actions du Parc ;**
- **en s'appuyant sur des enquêtes auprès des habitants du territoire et de sa proche périphérie pour mieux répondre à leurs attentes ;**
- **en accompagnant l'accueil des nouveaux résidents ;**
- **en développant un sentiment d'appartenance, en organisant par exemple des fêtes pour favoriser les échanges et le partage.**

3. S'ouvrir et échanger avec des partenaires extérieurs

La valorisation du patrimoine naturel et culturel n'a de sens que si elle permet de nourrir des échanges, donc de s'enrichir, avec les territoires voisins, avec les populations citadines et avec les cultures plus lointaines.

Les Parcs naturels régionaux et les territoires voisins doivent articuler leurs projets afin de rechercher la complémentarité et le renforcement mutuel des programmes et des actions. Par exemple , il est clair que l'élaboration d'un programme de gestion et d'amélioration de la qualité de l'eau doit conduire à s'entendre avec les communes limitrophes et à s'inscrire dans un schéma régional.

Le Conseil scientifique d'un Parc naturel régional est également un lieu d'échange avec des universitaires et des personnalités qui peuvent aider à faire progresser la notion de développement durable et à s'ouvrir à d'autres expériences.

Au sein des associations européennes et internationales des espaces naturels, les Parcs naturels régionaux français sont un élément actif et un modèle souvent cité. Des partenariats et des échanges nombreux existent entre les Parcs, leur Fédération, et des projets dans des pays aussi divers que le Brésil, le Vietnam, la Pologne ou le Québec… Les Parcs naturels régionaux sont des espaces ouverts sur le monde.

Les Parcs naturels régionaux doivent s'enrichir du dialogue avec d'autres territoires :

- **en développant des solidarités inter-Parcs, à l'échelle régionale, nationale ou transfrontalière, et internationale ;**
- **en favorisant des partenariats avec les territoires voisins et en particulier avec les villes proches ;**
- **en confrontant leurs méthodes d'intervention avec celles d'autres territoires organisés ;**
- **en participant aux réflexions de groupes de travail ou de centres de recherche sur le développement durable, français ou internationaux ;**
- **en sollicitant l'apport de personnalités artistiques et intellectuelles.**

4. Evaluer régulièrement les actions et en rendre compte

L'évaluation des politiques publiques est aujourd'hui une obligation.
Les Parcs naturels régionaux, dans le domaine qui est le leur, celui du développement durable, doivent se mobiliser pour y traduire leur expérience et offrir une référence.

L'évaluation doit permettre à chaque Parc à la fois de piloter son action, de se remettre en question tous les dix ans, et de prouver la spécificité de sa démarche de développement.
Ainsi, l'évaluation de l'action d'un Parc ne peut se concevoir que dans une démarche partagée par tous ceux qui participent à la réalisation de la charte. Elle s'appuie sur le contenu de chaque charte, le suivi du territoire, et est animée par le Parc.

Il convient donc de définir et d'introduire dans les Chartes des Parcs naturels régionaux des critères d'évaluation simples et partagés.
La mise au point et la publication de bilans évaluatifs constituent un outil de gestion et d'orientation mais aussi de communication, apportant la preuve des performances et des savoir-faire des Parcs naturels régionaux en matière de développement durable.

Ainsi, en développant une base méthodologique commune et en définissant progressivement un tronc commun d'indicateurs, il sera possible de consolider l'évaluation par des données collectives de l'action des Parcs naturels régionaux , à l'échelle régionale ou nationale.

Les responsables des Parcs naturels régionaux contribueront à cet axe stratégique pour l'avenir du réseau :

- **en mettant en place, pour chaque programme d'actions, un dispositif de suivi permettant d'évaluer en continu leur résultat et d'en mesurer les plus-values financières, environnementales ou sociales;**
- **en prévoyant dans le fonctionnement du Parc et pour chacun des programmes, les moyens nécessaires à l'évaluation ;**
- **en mettant au point des tableaux de bord multi-critères qui mettront en évidence leurs savoir-faire ;**
- **en publiant chaque année un bilan évaluatif de leur action;**
- **en rendant compte auprès des partenaires et en communiquant à la population les résultats obtenus ;**
- **en travaillant avec d'autres Parcs et la Fédération, à la définition de données collectives mettant en valeur les résultats du réseau.**

* * *